



## Prime d'objectifs en CDD possible?

Par **saian**, le **28/10/2009** à **20:30**

Bonjour,

en CDD depuis plus d'un an mon contrat s'arrête sous peu.

On m'avait informé lors de la signature du contrat que si je signais un CDI je toucherais une prime d'objectif et que dans le cas contraire je toucherais une prime de précarité.

Cependant sur mon contrat il est notifié: "M. XX touchera un salaire annuelle de XX€ soit XX€ brut mensuel majorée d'une prime d'objectifs de XX€".

Vais-je touché la prime de précarité + la prime d'objectif ou seulement la prime de précarité?!

Merci par avance de vos réponses!!

Cordialement.